

Déposé le 08/10/2025

# POUR

## en Corrèze

### FSU 19

L'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture

Bulletin n° 133 octobre 2025

Pour l'Enseignement,  
l'Éducation, la Recherche,  
la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section  
Corrèze de la Fédération  
Syndicale Unitaire

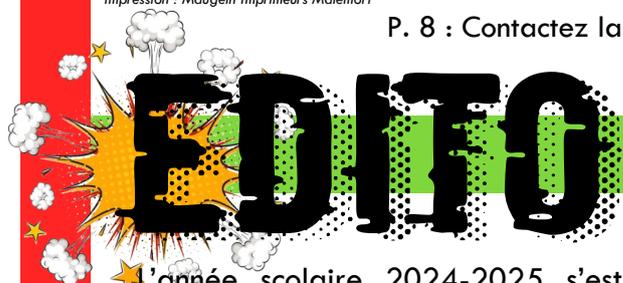
ISSN : 1259 – 3060.  
CPPAP : 0725 S 07414.  
Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :  
Séverin Geffroy

Impression : Maugein Imprimeurs Malemort

## Sommaire :

- P.1 : Edito
- P. 2-3 : Ce qui vous attend à la rentrée 2025
- P. 4 : DNB : refusons la mainmise sur l'évaluation
- P. 5 : PSC : le SNES-FSU vous informe
- P. 6 : Suppressions de poste au département :  
collège et logement en danger
- P. 7 : Plan avenir... des entreprises
- P. 8 : Contactez la FSU de Corrèze



L'année scolaire 2024-2025 s'est terminée dans des conditions de travail très dégradées par la canicule. Il est urgent d'adapter le bâti scolaire au défi du réchauffement climatique. Le rapport de l'Alliance Écologique et Sociale, publié ce mois-ci, le démontre. Il s'agit d'un enjeu à la fois économique, social et de santé publique.

Il faut investir massivement pour l'avenir des générations futures. Or, c'est exactement le contraire qu'a annoncé M. Bayrou le 15 juillet lors d'une conférence de presse : non-remplacement d'un fonctionnaire sur 3 partant à la retraite, « effort » sur les dépenses de santé, année blanche, suppression de 2 jours fériés... Tout un chapelet de mesures qui ont en commun de faire payer aux plus précaires et aux classes moyennes la politique de l'offre menée par Emmanuel Macron, qui distribue avec largesse aux entreprises l'argent de nos impôts, quoiqu'il en coûte aux services publics et à la Sécurité Sociale. La réponse à ces provocations s'est faite particulièrement entendre lors des mobilisations des 10 et 18 septembre, à Brive, Tulle et Ussel. En effet, le départ de M. Bayrou le 8 septembre et son remplacement éclair par M. Lecornu ne suffira pas. La FSU continue d'exiger un budget de justice sociale, fiscale et environnementale.

Dans les écoles de Corrèze, le manque de remplaçants est flagrant. Aux dires même de l'Inspection Académique, aucun des remplaçants théoriquement disponibles n'est mobilisable. Dans les collèges, le « choc des savoirs » et ses groupes de niveaux sont toujours en place, malgré l'opposition massive de la profession : la désorganisation du fonctionnement des collèges et le tri social des élèves continuent. Dans les lycées professionnels, les épreuves du bac pro ont été reculées de deux semaines, mais cela reste insuffisant pour récupérer toutes les heures disciplinaires perdues lors des réformes successives.

En primaire comme dans le secondaire, les classes parfois surchargées témoignent du sous-investissement dans le Service Public d'Éducation Nationale. Le manque de personnels pour accompagner les enfants en situation de handicap est criant.

La FSU alerte également sur le projet du conseil départemental de la Corrèze de supprimer massivement des postes d'agents dans les collèges du département. Vous trouverez dans ce numéro un article à ce sujet.

■ Céline Droal et Séverin Geffroy  
Co-secrétaires départementaux

**La FSU-SNUipp dresse le bilan des nouveautés de cette rentrée qui renforcent le prescriptif et la logique d'évaluation au détriment d'une école émancipatrice pour tous·tes les élèves. Des changements importants qui se font à moyens constants et sans plan de formation des personnels, notamment pour accompagner la mise en place des programmes EVAR. Pour le syndicat, il est urgent de donner à l'école les moyens de ses ambitions.**

## **Français-maths : nouvelles prescriptions**

**Les nouveaux programmes en français et en mathématiques entrent en vigueur en septembre 2025 pour les cycles 1, 2 et le CM1.** Ils sont désormais structurés autour de repères annuels, voire infra annuels, remettant en cause la notion de cycle. Ces textes révèlent une vision formatée des élèves et dessaisissent les PE de la conception de leurs enseignements. L'accent mis sur l'application de procédures relègue au second plan la compréhension et le sens des apprentissages. En revanche, pour les autres domaines d'enseignement et l'ensemble des programmes de CM2, les textes restent inchangés. Les sciences de l'éducation ont montré que cette vision des savoirs et des apprentissages participent à l'accroissement des inégalités.

## **Nouveau socle commun**

Un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture redéfinit les bases de la scolarité obligatoire. Il devrait être publié à l'automne.

## **Déploiement des PAS**

Près de 500 Pôles d'appui à la scolarité (PAS) seront déployés sur le territoire. Un dispositif qui « doit apporter, dans des délais raccourcis, une réponse de premier niveau, qu'elle soit pédagogique, éducative ou médico-sociale, en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, sans attendre une éventuelle reconnaissance de handicap » (cf circulaire de rentrée 2025). Un binôme PE spécialisé et personnel médico-social est prévu pour la coordination du dispositif. Mais seuls 150 postes Éducation nationale ont été réservés pour financer à la fois les PAS, les toutes petites sections et le plan autisme. Sans cadrage national, sans moyens suffisants et sans coordination avec l'Agence régionale de santé (ARS), de nombreux dispositifs ne pourront fonctionner correctement

## **Une santé mentale en peau de chagrin**

Des pôles de santé mentale, bien-être et protection de l'enfance seront mis en place dans chaque département, réunissant quatre conseiller·es techniques (médecin, infirmier·e, assistant·e social·e et PsyEN). À moyen constant, ce nouveau dispositif va ponctionner le nombre de PsyEN déjà largement insuffisant pour pouvoir suivre les élèves qui en ont besoin.

## **EVAR : un programme en appui**

Les enseignants et enseignantes de la PS au CM2 vont enfin pouvoir s'appuyer sur un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle dans leur classe. Des documents d'accompagnement et un parcours m@gistère seront à disposition. Une formation bien plus ambitieuse serait nécessaire pour outiller réellement les PE et permettre l'effectivité de cette éducation. Les familles seront informées du contenu du programme et de sa mise en œuvre.

# à la Rentrée 2025

## « Brisons le silence »

Au retour d'un voyage scolaire avec nuitée, tous les élèves du CP au CM2 devront remplir un questionnaire anonyme en ligne ou en format papier. Ce protocole s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les violences physiques, morales et sexuelles, suite à l'affaire Bétharram. Il a pour but de libérer la parole, détecter et prendre en charge les situations de violences révélées. Mais que faire de réponses anonymes dévoilant des cas graves sans procédure claire ? Le ministère ne l'a pas prévu...

## Sensibiliser aux stéréotypes de genre

Dans le cadre du plan « Filles Maths », tous les personnels devraient bénéficier d'une sensibilisation aux stéréotypes de genre avant le 15 septembre. Faute de moyens, cette information de deux heures devrait être animée par les directrices et directeurs

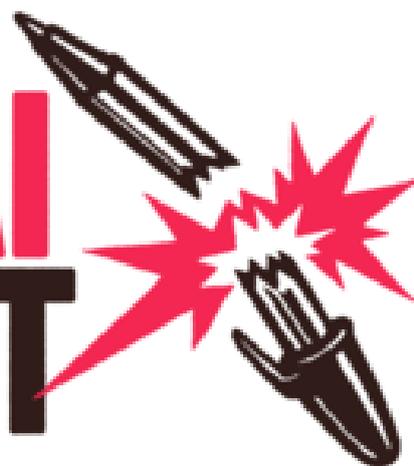
d'école à partir d'une capsule vidéo. Si la prise de conscience des risques de reproduction involontaire des biais est indispensable, cette mesure est surtout un effet d'annonce. La formation doit être plus conséquente et réalisée par des personnels dédiés.

## 10 mètres

C'est le rayon d'interdiction de fumer autour des points d'accès publics que sont les écoles, depuis juillet 2025. Cela concerne aussi les aires de jeux collectives, les bibliothèques, les équipements sportifs ainsi que les parcs et les plages.

■ Nathalie Sieg, FSU-Snuipp 19

DÈS LA RENTRÉE  
POUR  
L'ÉCOLE UN **VRAI**  
BUDGET



**Le ministère annonce pour la session 2026 du Diplôme National du Brevet un poids du contrôle continu à hauteur de 40 % construit à partir des moyennes disciplinaires de Troisième. Sous couvert de « représentativité » des moyennes, ce dispositif organise en réalité un encadrement accru des pratiques pédagogiques et une mise sous tutelle du travail enseignant.**

### Liberté pédagogique menacée

Le SNES-FSU ne cesse de le rappeler : les enseignant·es sont des concepteur·rices. Ils et elles sont responsables de l'évaluation des élèves et doivent pouvoir en choisir les modalités en accord avec leurs pratiques pédagogiques. C'est la loi (cf. art. L912-1 du Code de l'Éducation). Pourtant, la note de service publiée au BO du 04 septembre 2025 (évidemment non concertée en amont de sa parution avec les organisations syndicales) introduit une formule inquiétante : « Le chef d'établissement est garant de la représentativité des moyennes des élèves. » Nous assistons ici à une ingérence claire dans la liberté pédagogique.

Dans l'académie, on voit fleurir des FIL (Formation d'Initiative Locale) sur la thématique de l'évaluation en mathématiques. Certaines chef·fes d'établissement brandissent l'idée d'un projet local d'évaluation (PLE) qui ne dit pas son nom, présenté comme une protection face aux familles. C'est faux ! Un tel document ne ferait que donner un appui supplémentaire aux pressions des familles contestataires et mettrait en difficulté bon nombre d'enseignant·es.

### Une usine à gaz punitive

On pense aux collègues qui enseignent une discipline à faible horaire, aux élèves absentes. La note de service prévoit une mécanique lourde : moyennes « en attente », évaluations de remplacement, reconvoctions, et même des zéros automatiques en cas d'absence jugée injustifiée. Rien, en revanche, n'est prévu pour les élèves privé·es de cours faute d'enseignant·es non remplacé·es. Cherchez l'erreur !

### Harmonisation, un nouvel outil de management

La note de service impose des « concertations » sous la présidence du chef d'établissement et va jusqu'à prévoir des commissions académiques

d'harmonisation capables de modifier les résultats d'un établissement. Elle confère aux chef·fes d'établissement un nouvel outil de management pédagogique. Pour le SNES-FSU, elle facilite la mise en concurrence des collèges, un contrôle hiérarchique direct sur nos pratiques et, in fine, une pression sur les taux de réussite à l'examen.

### Aucun texte réglementaire n'impose un PLE en collège !

Pour rappel, une note de service est un document d'application ou d'explicitation, publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale. Elle n'a pas une valeur juridique contraignante à l'instar d'un texte réglementaire (décret, arrêté, circulaire).

### Notre position : Refusons ces dérives

Le SNES-FSU réaffirme :

L'évaluation est et doit rester de la responsabilité des enseignants.

Pas de projet local d'évaluation imposé !

Non à la mainmise hiérarchique et aux dispositifs d'harmonisation qui visent à piloter nos pratiques.

Oui à des conditions de travail améliorées, à des remplacements assurés, et à un examen clair et juste pour les élèves.

**Refusons ensemble d'appliquer cette note de service qui dépossède les équipes de leur liberté pédagogique et qui fragilise encore le sens même de l'évaluation au collège.**

■ Laëtitia Agnoux et Clément Vernédal, SNES-FSU 19



# Protection Sociale Complémentaire



La section départementale du SNES-FSU vous propose d'organiser dans votre établissement une heure d'information syndicale consacrée à la PSC.

## Pourquoi cette réforme ?

- ⇒ Complémentaire santé obligatoire MGEN-CNP Assurance.
- ⇒ Adhésion obligatoire : est-ce vraiment une bonne chose ?
- ⇒ Quelles démarches ? Quelles dérogations possibles ? Quel coût ?

## Et la prévoyance ?

- ⇒ Qu'est-ce que c'est exactement ?
- ⇒ Quelle prise en charge ?
- ⇒ Quelles conséquences pour nos collègues et nos familles ?

## Droits et obligations

- ⇒ Chaque collègue, syndiqué·e ou non, a droit à une heure d'information syndicale par mois, sur le temps de service, sans rattrapage.
- ⇒ Si vous libérez votre classe sur ce créneau, il suffit d'en informer la vie scolaire.

**une réforme qui nous concerne toutes et tous !**

**Le SNES-FSU vous informe et vous accompagne**

Venez poser vos questions, échanger, comprendre les enjeux réels de cette réforme. Ensemble, faisons respecter nos droits et nos choix.

## Intéressé·es ?

⇒ Contactez la section départementale du SNES-FSU :

**s2-19@limoges.snes.edu**

⇒ La PSC, ce n'est pas une formalité administrative : c'est une question de droits, de solidarité et de protection. Ne laissons pas les réponses nous échapper !



Calculateur du SNES-FSU

# Suppression de postes au département : les collèges et le logement **EN DANGER !**

Le Département de la Corrèze, sous la présidence de Pascal Coste, prévoit la suppression d'environ 38 postes dans les collèges à l'horizon 2027. Ces suppressions de postes se feront de manière insidieuse en ne remplaçant pas les agents éligibles à la retraite. Ces agents assurent pourtant des missions essentielles au bon fonctionnement des établissements : accueil des élèves, entretien des locaux, restauration scolaire et soutien quotidien aux élèves.

Le SNUTER FSU dénonce une décision inacceptable. La suppression de ces postes alourdira la charge de travail des agents restants, dégradera les conditions d'accueil et de sécurité, et impactera directement la qualité de vie et le bien-être des élèves. Cette

politique, guidée par l'austérité budgétaire initiée au plus haut niveau de l'état se répercute sur les collectivités, avec pour conséquence le sacrifice du service public et des missions indispensables des collèges.

**Le SNUTER FSU appelle à la mobilisation de tous les agents et des parents pour exiger le maintien des postes, des conditions de travail dignes et un service public de qualité pour tous les enfants de Corrèze. Nous resterons vigilants et fermes dans la défense des emplois et des missions essentielles au quotidien des collèges.**

Cela fait également écho avec d'autres suppressions de postes chez le bailleur social départemental, Corrèze Habitat. En effet la suppression d'une trentaine de postes était envisagée. Une mobilisation historique à l'appel de l'intersyndicale (SNUTER-FSU, CGT, FO) a permis de réunir environ 80 agents sur la centaine que compte l'office pour une journée de grève le jeudi 3 juillet. Malheureusement cela n'a pas été suffisant pour bloquer le vote du conseil d'administration, qui a validé la mise en place d'un plan social. A ce jour, les négociations entre la direction et les représentants du personnel sont en cours, et, même si du chemin reste encore à faire, l'ampleur du plan social devrait être divisé par 2 avec la suppression d'une quinzaine de postes (9 contrats privés et 5 postes de fonctionnaire).

**Le SNUTER reste pleinement mobilisé pour mener les négociations et limiter autant que possible l'ampleur des suppressions de postes et accompagner les agents dans le cadre des reclassements.**

■ Clément Pouget, SNUTER-FSU 19



Rassemblement devant Corrèze Habitat, 3 juillet 2025

# SNUEP

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



F.S.U.

# Plan avenir... des entreprises



Entre mars et juin derniers, pas moins de 4 rapports et 1 dossier de presse sont sortis au sujet de l'orientation. Tous partent des mêmes constats : les performances de la France en matière d'égalité des chances à l'école sont médiocres. Elle est une des plus mal classées en Europe et reproduit les inégalités sociales sans remédier aux difficultés scolaires. Tous mettent l'accent sur la nécessité de mieux accompagner les élèves. Ces intentions sont évidemment louables, mais ne servent souvent que de prétexte à dégrader davantage l'accès des élèves les plus défavorisés à une formation de qualité ou à une poursuite d'études, sous couvert d'améliorer leur insertion professionnelle.

Début juin, la ministre a dévoilé le "Plan Avenir" qui fait suite aux concertations menées début 2025 sans les organisations syndicales et les personnels. En parallèle, la réforme de la voie professionnelle n'est pas remise en cause. L'Éducation nationale est de plus en plus mise au service des organisations patronales, et de moins en moins au service des publics qu'elle accueille, afin notamment de fournir de la main d'oeuvre pour les métiers en tension ou « d'avenir ». La logique générale reste celle du tri des élèves pour orienter les jeunes des milieux populaires vers les métiers en tension et l'apprentissage après la 3e, renonçant ainsi pour ces dernières

à toute émancipation.

Les certificats de spécialisation, qui n'augmentent pas le niveau de qualification de leurs lauréates, ouvrent au rythme de 5 000 places par an. Le ministère annonce des BTS en 3 ans, mais sans donner de précisions sur le contenu ou les modalités d'organisation. La mesure phare du gouvernement, qui a coûté 30 millions d'euros, est le lancement de la plateforme numérique Avenir. Les professeurs principaux de 3e bénéficieront d'une formation spécifique, et l'orientation vers la voie pro pourra s'appuyer sur des compétences non scolaires...

Pour le SNUEP-FSU, ce plan ignore les biais sociaux et de genre de l'orientation scolaire. Il risque d'ailleurs de les renforcer. Le SNUEP-FSU estime que c'est au LP qu'il faut plutôt redonner du temps pour mieux préparer à la qualification et aux études supérieures, en retournant au bac pro en 4 ans, notamment. Quant aux millions disponibles, il souhaite les voir investis dans des moyens humains, pour mieux lutter contre les inégalités.

■ Céline Droal, SNUEP-FSU 19

# SNUEP



F.S.U.

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL

# Contactez de la FSU de Corrèze

26 avenue Guynemer  
19 100 Brive

05.55.86.19.59 - Permanences les mardis

[www.fsu19.fsu.fr](http://www.fsu19.fsu.fr)

[fsu19@fsu.fr](mailto:fsu19@fsu.fr)



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## vos élu·es dans les instances

### CSASD

Comité social  
d'administration spécial  
départemental

#### Titulaires

Nathalie SIEG  
Romain CHAMPETIER  
Marie MILLOT  
Didier BARROS  
Séverin GEFFROY  
**Suppléant·es**  
Nathalie RIBIERE  
Karine ROSSANDER  
Fabienne POUGET  
Sandra LESCURE  
Laetitia AGNOUX

### FS

Formation spécialisée en  
santé, sécurité et conditions  
de travail

#### Titulaires

Sandra LESCURE  
Nathalie SIEG  
Romain CHAMPETIER  
Didier BARROS  
Laetitia AGNOUX  
**Suppléant·es**  
Marie MILLOT  
Fabienne POUGET  
Karine GONCALVES  
Marie BRUSCOLINI  
Cédric BOUILLOT

### CDEN

Conseil départemental de  
l'Education Nationale

#### Titulaires

Clément VERNEDAL  
Nathalie SIEG  
Fabienne POUGET  
Céline DROAL  
Séverin GEFFROY  
**Suppléant·es**  
Laetitia AGNOUX  
Françoise PINEAUD  
Cyril NAZARETH  
Anne PRECIGOUT  
Jean-Marc CHASSELINE

### CDAS

Commission départementale  
d'action sociale plénière

#### Titulaires

Nadia GOUDHBAR  
Françoise PINEAUD  
Marie BRUSCOLINI  
**Suppléant·es**  
Laëtitia ROULON  
Jean-Marc CHASSELINE  
Clément VERNEDAL

### CDAS

Commission  
départementale d'action  
sociale permanente

#### Titulaire

Nadia GOUDHBAR  
**Suppléante**  
Laëtitia ROULON

# Les retraités vous écrivent

Chaque mois sur le site de la fsu19